



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

			Présent	Absent
M.	Éric Gagnon	Parent	X	
Mme	Évelyne Godbout	Parent	X	
Mme	Sandra Lapointe	Parent	X	
Mme	Marie-Michèle Poirier	Parent	X	
Mme	Vicky Robitaille Maranda	Parent	X	
Mme	Véronik Simard	Parent	X	
Mme	Mélanie Gosselin	Enseignante	X	
Mme	Mylène Potvin	Enseignante	X	
Mme	Karine Veilleux	Enseignante		X
Mme	Nadine Plante Paquet	Enseignante	X	
Mme	Sylvie Morel	Personnel de soutien	X	
Mme	Florence Pierret	Personnel de soutien	X	
Mme	Gaétane Deschênes	Représentante de la communauté	X	

Les personnes suivantes étaient également présentes :

			Présent	Absent
M.	Carl Barrette	Directeur	X	
Mme	Geneviève Giroux	Directrice adjointe	X	
Mme	Valérie Morin	Directrice adjointe	X	
Mme	Marie-Claude Fortin	Technicienne au service de garde	X	
Mme	Annie Rouillard	Technicienne au service de garde	X	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Éric Gagnon accueille les membres et ouvre la séance à 19 h 00. De son côté, M. Barrette en profite pour informer les membres du conseil d'établissement qu'il y aura une formation offerte par le ministère aux membres du conseil d'établissement au sujet de la nouvelle loi et des modifications apportées aux mandats ainsi qu'au statut du conseil d'établissement. Aussi, un tableau comparatif sera envoyé aux membres afin de présenter les différences entre la façon de fonctionner du conseil d'établissement lorsqu'il y avait des commissions scolaires et celui qui sera en place avec l'arrivée des centres de services scolaires.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Gagnon confirme le quorum puisqu'il y a un minimum de quatre parents présents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par Mme Mélanie Gosselin et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 11.1 Projet 6^e année de la classe de Mme Mylène.



4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUIN ET 24 AOÛT 2020*

Il est proposé par Mme Vicky Robitaille Maranda et résolu que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 10 juin 2020 soit adopté.

Il est proposé par Mme Mélanie Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 24 août 2020 soit adopté.

5. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUIN ET 24 AOÛT 2020

Tout d'abord, en suivi au procès-verbal du 10 juin, il y aura des modifications à apporter au calendrier scolaire 2020-2021. Pour faire suite au décret annoncé par le ministère, les dates de fin d'étape ainsi que celles pour la remise des bulletins devront être modifiées puisqu'il y aura seulement deux étapes en 2020-2021. À cet effet, après consultation de l'équipe-école, la première communication qui est prévue pour le 20 novembre sera possiblement devancée puisque la démarche était déjà bien avancée. Ensuite, des rencontres de parents auront toujours lieu en novembre. Mais, elles s'effectueront par téléphone ou vidéoconférence, sauf pour celles nécessitant la présence des parents pour un plan d'intervention. Les propositions de modifications au calendrier scolaire seront présentées pour adoption par les membres du conseil d'établissement lors de la rencontre prévue au mois de novembre.

Ensuite, en guise de suivi à l'adoption des frais chargés aux parents, la facturation scolaire a été acheminée aux parents la semaine dernière. Celle-ci inclut des remboursements de 15\$ pour les activités de sports et plein air qui n'ont pas été réalisées l'hiver dernier ainsi qu'un montant pour les activités d'iniski qui n'ont pas eu lieu. À prime à bord, des vérifications ont été faites afin de s'assurer que les crédits sont émis seulement aux parents qui avaient fait le paiement pour ces activités. En ce qui concerne le montant facturé pour ces activités en 2020-2021, advenant le cas où la situation ne permette pas de les réaliser, les montants seront complètement remboursés aux parents puisqu'aucune dépense n'est engendrée pour le moment.

Concernant l'assemblée générale annuelle des parents du 16 septembre dernier, le taux de participation fut satisfaisant malgré le fait que la rencontre a eu lieu en vidéoconférence. Les personnes présentes ont également apprécié la présentation du plan de mise en œuvre du projet éducatif (PMO).

Pour ce qui est des suivis au procès-verbal du 24 août, un retour est fait sur les modifications à l'horaire et les jeunes qui doivent arriver très tôt dans leur classe au service de garde et quitter tard en fin de journée. L'équipe-école tente de trouver des solutions et des ajustements sont mis à l'essai pour que les jeunes puissent, du côté de HDN 1, sortir le matin à l'extérieur, tout en respectant le concept de bulle-classe, puis entrer dans l'école pour le début des cours. Quant au pavillon de HDN 2, c'est plutôt en fin de journée que les jeunes sont à l'extérieur afin de bouger en attendant le deuxième départ des autobus.

Du côté de l'approbation des règles de régie interne, le tarif réduit adopté à 4,65 \$ aura des conséquences sur le budget qui sera présenté à la séance du mois de novembre. Cette année, il y a environ 100 jeunes de moins qui sont inscrits au service de garde avec un statut régulier. Donc, cette baisse engendre un financement de moins dont l'école ne pourra pas bénéficier. De ce fait, il y a aussi plus d'élèves avec un statut sporadique qui ne sont pas financés et la planification des effectifs, effectuée selon les données du mois de mai, a un tout autre portrait dans les circonstances actuelles.



En terminant, il n'y a pas eu de relance concernant les solutions envisagées pour permettre de soutenir les familles qui n'ont pas accès au service de transport pour l'heure du dîner en raison de leur éloignement, alors qu'elles étaient auparavant admissibles à l'autobus du midi et l'auraient utilisé en temps normal. Aucune demande n'a été reçue à cet effet, ce qui explique que la direction n'a pas donné de suivi.

6. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS : PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE

Lors de l'assemblée générale des parents, il y a eu élection de la représentante au comité de parents du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries ainsi que de la personne qui sera substitué. Aujourd'hui, il doit y avoir nomination aux postes de président et vice-président du conseil d'établissement de l'école. En ce qui a trait au poste de secrétariat, c'est la secrétaire de l'école qui se chargera de faire la prise de notes et de rédiger les procès-verbaux.

M. Éric Gagnon explique aux membres du conseil d'établissement le rôle du président et ce poste doit être occupé par un membre parent.

- Mme Godbout propose M. Éric Gagnon comme président. Celui-ci accepte ce rôle et est élu à ce titre.
- M. Éric Gagnon propose Mme Véronik Simard comme vice-présidente. Celle-ci se retire pour laisser la place à l'autre personne proposée.
- Mme Lapointe propose Mme Évelyne Godbout comme vice-présidente. Celle-ci accepte ce rôle et est élue à ce titre.

7. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Gaétane Deschênes, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la municipalité, qui est aussi la mère d'un élève de l'école signifie son intérêt à poursuivre son rôle de représentante de la communauté.

8. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Les deux personnes à qui le lien de la rencontre a été transmis pour qu'elles soient présentes comme public n'ont pas de point à soulever.

9. APPROBATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS*

Le projet de calendrier est présenté et les soirs retenus pour faire les rencontres sont le mercredi. Il est important d'avoir la présence d'au moins 4 parents à chaque rencontre afin d'obtenir le quorum. Les membres remarquent que la date du 6 novembre est un vendredi. Donc, cette date sera corrigée pour le mercredi 11 novembre. De plus, on soulève l'idée de prendre un petit moment après la rencontre du 9 décembre afin de permettre aux membres de socialiser entre eux et de mieux se connaître. Finalement, la rencontre du mercredi 2 juin sera devancée au mardi 1^{er} juin afin d'éviter qu'elle soit la veille de l'accueil des nouveaux élèves du préscolaire.



Approuvé à l'unanimité



10. APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CÉ*

Les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021 ont été remises aux membres et l'on précise que les seules différences avec l'année dernière sont au niveau du terme commission scolaire qui a été modifié pour centre de services scolaires. Aussi, M. Barrette rappelle que pour obtenir le quorum il doit y avoir un minimum de 6 membres présents à la séance, dont au moins 4 parents.

■ Approuvé à l'unanimité

11. APPROBATION DU PROTOCOLE D'INTIMIDATION ET DE LA VIOLENCE*

Tout d'abord, M. Barrette précise qu'il faut faire la distinction entre le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence ainsi que le protocole d'intimidation de la violence. L'an dernier, le plan de lutte a été retravaillé à la suite d'une étude réalisée en collaboration avec l'Université Laval et une consultation faite auprès des jeunes sur leur perception de l'intimidation de la violence. Ensuite, M. Barrette dresse un portrait des situations vécues au cours de la dernière année et des actions posées. Bref, il n'y a pas de modification de proposée pour le protocole d'intimidation et de la violence, mais on souhaite éventuellement revoir les règles de vie de l'école. Pour effectuer en bonne et due forme le processus de révision des règles de l'école, il devra y avoir consultation des membres du conseil d'établissement, des parents, du personnel ainsi que des élèves.

■ Approuvé à l'unanimité

11.1 PROJET 6^e ANNÉE DE LA CLASSE DE MME MYLÈNE

Mme Mylène Potvin présente aux membres du conseil d'établissement une courte vidéo réalisée par les élèves de sa classe expliquant leur projet « circus bizarus ». Par le biais de cette présentation, la classe de Mme Mylène demande au conseil d'établissement l'autorisation de faire la vente de leur DVD ou d'un lien pour visionner le tournage final du « circus bizarus ». Le montant amassé sera remis au mouvement d'entraide

■ Approuvé à l'unanimité

12. OPP

Certaines personnes ont déjà manifesté leur intérêt à faire partie de l'organisme de participation parentale et cette offre sera aussi élargie à d'autres parents en novembre. Pour cette année, on souhaite, entre autres, développer le projet de jardin pédagogique.



13. LA VIE À L'ÉCOLE

Pour débiter, Mme Valérie Morin fait du pouce sur ce qui a été dit précédemment en mentionnant que la classe extérieure est presque terminée, très appréciée et beaucoup utilisée en cette période de COVID où les locaux communs sont limités. Aussi, elle lève son chapeau aux enseignantes de 4^e année qui ont fait preuve d'une grande créativité dans l'organisation de la grande traversée.

Ensuite, Mme Geneviève Giroux enchaîne en soulignant la mobilisation des enseignants dans tous les préparatifs effectués en prévention d'une éventuelle fermeture de classe ou de l'école.

Des parents du conseil d'établissement félicitent aussi l'énergie déployée et l'adaptation des enseignants face aux réalités actuelles. De leur côté, des enseignantes poursuivent en mentionnant le support de la direction et des T.E.S. en ce début d'année hors du commun. Finalement, les belles choses qui se trament et l'excellent travail de l'équipe du service de garde sont aussi soulignés.

En terminant, M. Barrette explique que toute l'équipe-école travaille sur un plan de reconfinement afin de se préparer en cas de fermeture de l'école ou d'une classe. Pour clore ce point, des réponses à certaines inquiétudes advenant une éventuelle fermeture sont aussi données.

14. CORRESPONDANCE

Pour ce point, Mme Évelyne Godbout prend la parole pour expliquer les avancées du projet de l'école alternative. Actuellement, le projet est sur la glace, mais certaines personnes continueront de faire des représentations en espérant voir vivre ce projet un jour. D'une autre part, d'autres personnes espèrent être en mesure de mettre en place un comité au sein de l'école Harfang-des-Neiges afin de permettre l'intégration ou de bonifier certaines valeurs.

15. SUIVI DU COMITÉ DE PARENTS AUX PARENTS DU CÉ

Une première rencontre a eu lieu pour effectuer les élections au sein du comité de parents du centre de services. Pour notre district, c'est une personne de Lac-Beauport qui a été élu représentant des écoles de la couronne nord. Le sujet COVID et toutes les inquiétudes ont aussi fait partie des discussions.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Président

Directeur